

LA MOTO

Au passage du contrôle technique :

- La moto doit être **PROPRE**, les **N° de Course POSES**, les **MARQUES DE PEINTURE EFFACEES**.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale ou au milieu du guidon sans barre.
- Les extrémités du guidon doivent être bouchés avec du matériau solide.
- Le coupe circuit doit être monté à gauche ou à droite du guidon pour arrêter le moteur.
- Un garde chaîne doit être installé afin de protéger le pignon de transmission à la sortie de la boîte. Il doit être conçu pour éviter que le pilote se blesse les doigts.
- Tous les leviers (embrayage et freins) doivent se terminer par une sphère.
- Les papillons de gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le pilote ne s'y agrippe plus.
- Les repose pieds doivent être du type rabattable avec un retour automatique à la position normale
- Voir spécifications particulières pour catégories QUAD & SIDE CAR

LE CONTROLE TECHNIQUE

Pour le passage au Contrôle Technique, vous devez présenter obligatoirement :

- Votre ticket "Administratif" de votre pointage au sein du club de l'épreuve
- Votre livret technique (Le livret vous sera remis lors de votre première épreuve de l'année)
La non présentation entrainera l'interdiction au départ de la course
- Votre casque(s)
- Votre protection dorsale et pectorale
- Votre moto(s)

LE BRUIT

Catégorie	Vérification préliminaire	Limite conformité en fin de course
Classe 1 De 65cc à 85cc	109dB+ 2dB Tol. Sono= 111 dB	109dB+ 2dB Tol. Sono + 1dBb= 112 dB
Classe 2 à 4 MX2/MX1/MX3/ QUAD/SIDE CAR	112dB+ 2dB Tol. Sono= 114 dB	112dB+ 2dB Tol. Sono + 1dBb= 115 dB

LE TAPIS ENVIRONNEMENTAL EST OBLIGATOIRE pour tous travaux sur la machine

LES DIMENSIONS DES PLAQUES

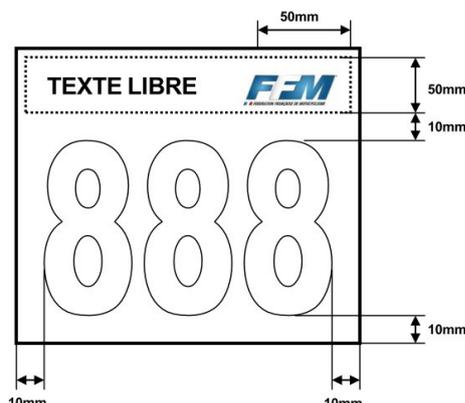
LES CHIFFRES DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT LISIBLES

PLAQUE FRONTALE : Dimensions minimales

- HAUTEUR= 140mm 100mm pour les 65cc
- LARGEUR CHAQUE CHIFFRE = 70mm
- LARGEUR DES TRAIT=25mm
- ESPACE ENTRE 2 CHIFFRE =15mm

PLAQUE LATÉRALE : Dimensions minimales

- HAUTEUR= 100mm 100 pour les 65cc
- LARGEUR CHAQUE CHIFFRE = 70mm
- LARGEUR DES TRAIT=25mm
- ESPACE ENTRE 2 CHIFFRE =15mm



LES COULEURS DES PLAQUES

Catégorie	Plaque	Numéro
MINICROSS (50cc ou 65cc)	BLEUE	BLANC
ESPOIR 85cc / -12 ans (ex benjamins)	BLEUE	BLANC
ESPOIR 85cc / +12 ans (ex minimes-cadets)	BLANCHE	NOIR
125cc 2T	NOIRE	BLANC
MX2	NOIRE	BLANC
MX1	BLANCHE	NOIR
QUAD	VERTE	BLANC
SIDE CAR	JAUNE	NOIR
Pour les féminines, on tolère	BLEUE	BLANC

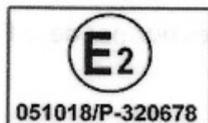
LES CAMERAS

L'article 2-1-24 (page 39 et 40 ANNUAIRE FFM 2022) stipule notamment :

- L'utilisation d'une caméra est soumise à l'autorisation préalable du club organisateur.
- Pour des raisons de sécurité, les moyens de production, caméras embarquées ou autres dispositifs, sont strictement **interdits sur le torse du pilote**.
- Dans les disciplines tout-terrain, **la caméra peut être fixée sur le casque à l'aide d'un dispositif adhésif** (scratch ou double-face) **ou solidement sur la moto**. Toute perforation de la calotte du casque est strictement interdite.
- L'emplacement et les systèmes de fixation de ces moyens de production doivent être contrôlés par le commissaire technique en charge de la manifestation.

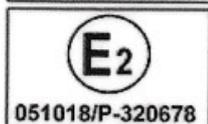
LES CASQUES

EUROPE



ECE 22 05 , P, NP.....ou J

C'est la norme de l'Europe. E1 à E48
Pour les pays contrôleurs



ECE 22 06 , P, NP.....ou J

C'est la norme de l'Europe. E1 à E48
Pour les pays contrôleurs

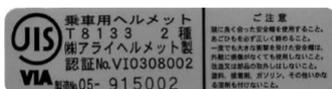
* ECE-22-05 est une norme européenne, et le « 2 » de E2, indique le pays où a été homologué le casque.

- E1. Allemagne
- E2. France
- E3. Italie
- E4. Pays-Bas
- E5. Suède
- E6. Belgique
- E7. Hongrie
- E8. Tchécoslovaquie
- E9. Espagne
- E10. Yougoslavie
- E11. United Kingdom
- E12. Autriche
- E13. Luxembourg
- E14. Suisse

- E15. N/U
- E16. Norvège
- E17. Finlande
- E18. Danemark
- E19. Roumanie
- E20. Pologne
- E21. Portugal
- E22. Russie
- E23. Grèce
- E24. Irlande
- E25. Croatie
- E26. Slovénie
- E27. Slovaquie
- E28. Belarus

- E29. Estonie
- E31. Bosnie et Herzégovine
- E32. Lettonie
- E34. Bulgarie
- E36. Lituanie
- E37. Turquie
- E39. Azerbaïdjan
- E40. République Yougoslave de Macédoine
- E42. USA
- E43. Japon
- E45. Australie
- E46. Ukraine
- E47. Afrique du Sud
- E48. Nouvelle Zélande

JAPON



JIS T 8133:2015

USA



SNELL M2015 ou M2020

FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme)



FIM – FRHPhe-01 (Vitesse GP)



NORMES TECHNIQUES MOTOCROSS GENERALES 2022



NOTE POUR L'UTILISATION DES CASQUES EN COMPETITION

Les normes validées sont à l'exclusion de toutes autres normes :

1 – Pour les épreuves Internationales en circuits fermés : sont acceptées les normes de la FIM suivantes :

Europe : ECE 22-05 'P'

Japon : JIS T 8133 :2015

USA : SNELL M 2015 et/ou SNELL M 2020

Pour les épreuves de vitesse, les casques norme FIM FRHPhe-01 sont autorisés.

2 – Pour les épreuves Internationales sur routes ouvertes à la circulation :

Toutes les homologations FIM

3 – Pour les épreuves NATIONALES sur circuits fermés :

Toutes les homologations FIM

4 – Pour les épreuves NATIONALES sur routes ouvertes à la circulation :

Seules sont autorisées les normes Européennes ECE 22-05 et ECE 22-06

Le marquage des casques avant les épreuves se fera par un adhésif FFM.

Les adhésifs pour le marquage des casques sont gracieusement mis à disposition des CT pour les épreuves des Championnats de France et fournis à titre onéreux pour les autres manifestations.

Les normes SNELL/JIS sont des adhésifs collés sur le calotin à l'intérieur du casque.

La norme ECE 22-05 et ECE 22-06 est portée sur une étiquette cousue sur la sangle ou sur la coiffe intérieure.

Le n° d'homologation 05 ou 06 est suivi d'une lettre :

- P pour les casques INTEGRAUX, dont la protection faciale fait partie intégralement de la coque.
- J pour les JETS (Face Ouverte)

**SI UN CASQUE S'AVERE NON CONFORME OU ENDOMMAGE, LE COMMISSAIRE TECHNIQUE LE
CONSIGNERA ET LE RENDRA EN FIN D'EPREUVE**

LES PROTECTIONS DORSALES ET PECTORALES

Lors des entrainements et des courses, les pilotes et passagers devront porter une **protection dorsale et pectorale homologuées**. Les protections ne bénéficiant pas du label FFM, devront être conformes aux normes suivantes :

PROTECTION PECTORALE / THORACIQUE (par-pierres)

14021
ou 1621-3



et / ou



Pictogramme

Label FFM

PROTECTION DORSALE

1621-2



et / ou



Pictogramme

Label FFM

GILET DE PROTECTION : ENSEMBLE

Coudes/épaules/genoux/hanches

1621-1

Pectorale / Thoracique

14021 ou 1621-3

Dorsale

1621-2



et / ou



Pictogramme

Label FFM

Pour Information

La norme EN 1621 est divisée en 4 parties selon l'endroit du corps où est placée la protection

- 1621-1 : protections coudes/épaules/genoux/hanches
- 1621-2 : protections dorsales
- 1621-3 : protections thoraciques (FIM CTI 2019 voir les règlements techniques)
- 1621-4 : protections Airbag : les gilets, dorsales en cours de test de validation, non homologuées.

Normes conseillées non obligatoires

	Norme	Pictogramme
Les gants :	EN 13594	
Les bottes :	EN 13634	
Les protections coudes/épaules/genoux/hanches :	EN 1621-1	
Les vêtements : pantalon, combinaison, ... :	EN 13595	

Si le pilote présente des équipements de protections individuelles non conformes, ces dernières seront refusées par le commissaire technique qui les gardera jusqu'à la fin de l'épreuve. Le pilote devra alors présenter de nouveaux équipements conformes à la réglementation.